



Délibération n°2021-02-16-029

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil D'Administration
Du Centre Intercommunal d'Action Sociale
du Pays de l'Aigle

Séance du 16 février 2021.

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
de l'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE	25
PRESENTS	12
VOTANTS	15

**DATE DE LA
CONVOCAION**

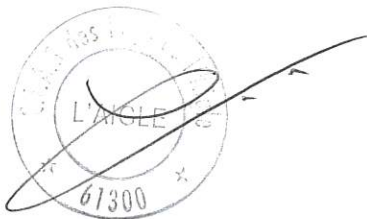
09/02/2021

OBJET

**PSI : Dons collecte
alimentaire dématérialisée.**

Acte rendu exécutoire après
publication le
26 février 2021

La Vice-Présidente,
Nathalie LENÔTRE



L'an deux mil vingt et un, le seize février à douze heures et quinze minutes, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués par lettre du neuf février se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, sous la présidence de Nathalie LENÔTRE.

Etaient présents : Alain BOUVIER, Paule GOUIN, Liliane HUBERT, Elisabeth JOSSET, Paule KLYMKO, Nathalie LENÔTRE, Michel MAROT, Christophe PAPILLON, Delphine PRIEUR, Nathalie RIBAUT, Richard ROUSSEAU, Jacqueline ROSSET.

Pouvoirs : Sylvie CHAUVEL-TREPIER donne pouvoir à Hugo DUPONT
Jean-Pierre CHEVALIER donne pouvoir à Alain BOUVIER
Jean-Guy GRANDIN donne pouvoir à Jean SELLIER
Sylvie MOLERO donne pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Sophie THERY donne pouvoir à Nathalie LENÔTRE

Absents excusés : Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Jean-Pierre CHEVALIER, Hugo DUPONT, Isabelle DUVAL-DELAGUIERCE, Fleur GOSSELIN, Jean-Guy GRANDIN, Véronique HELLEUX, Abdellah LHESSANI, Sylvie MOLERO, Ophélie SABBAHI, Gaëlle TELLIER, Sophie THERY, Jean SELLIER.

Madame la Vice-Présidente informe les membres du Conseil d'Administration que suite au lancement d'une collecte en ligne, via la plateforme d'achat « Achetezenpaysdelaigne.fr », au profit du service d'aide alimentaire du CIAS ; 37 dons ont été réalisés entre le 26 novembre 2020 et le 31 janvier 2021, pour la somme totale de 2011€. La moyenne des dons est de de 54€00.

L'ensemble des dons permettra exclusivement d'acquérir des produits à destination des bénéficiaires du service d'aide alimentaire.

Madame la Vice-Présidente informe par ailleurs l'assemblée que la plateforme d'achat en ligne appose des frais de gestion à hauteur de 1% des recettes, soit 20€11.

L'acceptation d'un don relève des attributions du président du CIAS en sa qualité d'ordonnateur des dépenses et des recettes. L'acceptation d'un don est à titre conservatoire, le don ne devient effectif qu'après acceptation définitive du Conseil d'Administration par délibération.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE A TITRE DEFINITIF** l'ensemble des dons réalisés par des particuliers, effectués via la plateforme d'achat en ligne, et par chèque bancaire, à destination du service d'aide alimentaire,
- **AUTORISE** Madame la Vice-Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

VOTE : UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme.

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20210216-2021-02-16-029-AI
Date de télétransmission : 02/03/2021
Date de réception préfecture : 02/03/2021

N° de CERFA	Montant du don en Euro
1	50
2	1
3	100
4	100
5	100
6	10
7	20
8	30
9	20
10	20
11	20
12	50
13	50
14	100
15	150
16	50
17	20
18	20
19	50
20	10
21	100
22	20
23	50
24	50
25	20
26	50
27	50
28	20
29	50
30	100
31	100
32	100
33	200
34	50
35	20
<i>Donateurs ne souhaitant pas de documents CERFA</i>	
Mr C.	20
Mme L.	40
TOTAL	2011